



La Brigade Départementale de Renseignements et d'Investigations Judiciaires de l'Isère

(Présentation du 07 février 2014)

Major LE FEUR,

Commandant la Cellule d'Identification Criminelle de GRENOBLE

Déroulement de la présentation

1. Présentation de l'unité
2. Formation des techniciens
3. Gestion d'une scène de crime
4. Moyens mis en œuvre

Déroulement de la présentation

1. Présentation de l'unité
2. Formation des techniciens
3. Gestion d'une scène de crime
4. Moyens mis en œuvre

« on ne voit que ce que l'on regarde et
on ne regarde que ce que l'on a déjà à
l'esprit »

Bertillon (1853 -1914), criminologue français.



Que voyez vous ?

De nombreuses émissions télévisées traitent de la police scientifique, mais comme vous le savez, il y a souvent un écart entre la fiction et la réalité . . .

Les « experts » sont dans les laboratoires.

En France, quelques dates et textes à retenir :

Loi n° 667 du 27 novembre 1943 (PTS)

Décret n° 58-1304 du 23 décembre 1958 (= OPJ)

1984 – création JUDEX

Loi du 30 décembre 1985 (gendarmerie scientifique)

1987 création IRCGN

2005 création des BDRIJ

LES UNITÉS SPÉCIALEMENT CHARGÉES DE LA POLICE JUDICIAIRE EN ISERE

1 Groupe d'Intervention Régional

(Économie souterraine)

1 Section de Recherches

(Grande délinquance)

7 Brigade de Recherches

(Petite et moyenne délinquance)

Pour les crimes et délits aggravés la Gendarmerie de l'Isère dispose également d'une unité spécialisée chargée d'effectuer les constatations de Police Scientifique la **BDRIJ**.

PETIT RAPPEL

« dans le droit pénal Français, les infractions sont classées, suivant leur gravité, en contravention, délit et crime ».

CONTRAVENTION : catégorie d'infraction, la moins grave. Elle est punie au maximum de 1500 euros (3000€ récidive). La juridiction qui juge les contraventions est le **tribunal de police**

DÉLIT : est une infraction d'une gravité intermédiaire entre la contravention et le crime jugée par un **tribunal correctionnel**. Le délit est puni de 10 ans d'emprisonnement maximum.

CRIME : Désigne la catégorie des infractions les plus graves. L'auteur d'un crime est jugé en **cour d'assises**.

B
D
R
I
J



I
S
E
R
V
E

(création 15 janvier 2005)
Cirulaire 165000 du 25 juin 2004
Cirulaire 93962 du 14 décembre 2006

ORGANISATION
Commandant de Groupement
OAPJ

Cellule commandement
De la BDRIJ
(1 personnel)

Cellule C.I.R.J.
8 analystes

Cellule C.I.C.
10 TIC
1 N'TECH
2 ANACRIM

Unité de Recherches à part entière

Compétence judiciaire des personnels : **Département**

LA CIRJ

(Cellule d'Investigations et de Renseignements Judiciaire)

⇒ Elle est chargée :

De centraliser, d'orienter, de diffuser et d'exploiter les fichiers nationaux concernant les personnes et les véhicules recherchés et d'effectuer des rapprochements judiciaires au profit des unités qui alimentent en informations le système de Traitement des Antécédents Judiciaires (TAJ) de la gendarmerie avec des messages de police judiciaire et des messages d'éléments d'identification.

D'effectuer des statistiques à destination des différentes autorités (Cdt de Groupement, Préfet ...) avec le fichier .

LA CIC

(cellule d'investigations criminelles)



Les treize militaires actuellement affectés dans la CIC sont Officiers de Police Judiciaire.

Cette qualification nous permet d'effectuer tous les types d'enquête

Préliminaire

Flagrant délit

Découverte de Cadavre

Commission Rogatoire

LA CHAINE CRIMINALISTIQUE

Niveau élémentaire:

La Brigade
et Brigade de recherches
(police technique simple)

Niveau départemental:

B.D.R.I.J

Niveau national:

- S.T.R.J.D
- I.R.C.G.N

NOTRE VEHICULE D'INTERVENTION



LA SALLE BIOLOGIE



LA SALLE PHYSIQUE CHIMIE



MISSIONS DES T.I.C

Organiser les constatations sur les lieux d'un crime ou d'un délit.

Rechercher les preuves matérielles au travers d'opérations techniques, notamment des prélèvements d'indices.

Renseigner les magistrats et les officiers et sous-officiers de gendarmerie qui dirigent les enquêtes judiciaires (appelés directeurs d'enquêtes).

Exploiter les résultats des analyses scientifiques réalisées par les laboratoires, notamment l'institut de recherche criminelle de la gendarmerie (IRCGN).

NOS DOMAINES D'INTERVENTIONS

- ⇒ Découvertes de cadavres
- ⇒ Homicides
- ⇒ Morts suspectes
- ⇒ Suicides
- ⇒ Noyades
- ⇒ Viols
- ⇒ Vols à main armée
- ⇒ Vols aggravés
- ⇒ Incendies / explosions
- ⇒ Catastrophes (accidents de la circulation, d'aéronefs ou ferroviaires)

LA FORMATION DES TECHNICIENS EN IDENTIFICATION CRIMINELLE



CENTRE NATIONAL DE FORMATION DE POLICE JUDICIAIRE



CONDITIONS REQUISES POUR ETRE TECHNICIEN EN IDENTIFICATION CRIMINELLE

- ⇒ Être volontaire
- ⇒ Être OPJ et bien noté
- ⇒ Être méthodique et motivé par les fonctions de TIC
- ⇒ Être affecté en BDRIJ ou à l'IRCGN
- ⇒ Être susceptible d'être maintenu 5 ans
- ⇒ Ne pas avoir suivi d'autres stages de Pj au cours des 3 dernières années (sauf portrait robot ou révélation chimique)

LE STAGE

⇒ Durée du stage : 9 semaines

⇒ Finalité du stage :

Former à l'organisation des constatations sur une scène de crime et à la réalisation des opérations techniques complexes

Apprendre à renseigner les DE et les magistrats sur les possibilités techniques et scientifiques.

Assurer les échanges avec les Laboratoires

Témoigner en Justice

PROGRAMME

⇒ La formation est divisée en 6 modules (Chaque module fait l'objet d'une évaluation sanctionnée par une note sur 20)

⇒ MODULE 1 : « Généralités sur la criminalistique et Photographie »

La chaîne criminalistique

Principes généraux

Techniques photographiques numériques

PROGRAMME (Suite)

⇒ MODULE 2 : Empreintes digitales
Traces digitales
Traces palmaires
Révélation de traces
Dossier de comparaison

⇒ MODULE 3 : « Généralités Gestion de scène
d'infraction et micro-analyse »

Prise en compte d'une scène d'infraction
Présentation du matériel de dotation
Identification et prélèvement micro-
analyse

PROGRAMME (Suite)

- ⇒ MODULE 4 : « Théorie incendie et balistique »
 - Principes du feu
 - Détecteur d'hydrocarbures
 - Trajectoires des projectiles

- ⇒ MODULE 5 : « Médecine légale - anthropologie - entomologie »
 - Autopsie
 - Identification des corps
 - Principes généraux

PROGRAMME (Suite)

⇒ MODULE 6 : « Biologie, FNAEG, révélation de sang, accidentologie »

Fichiers

Historique et généralités de la bio

Accidents routier, aérien et maritime

Rédaction des procès verbaux

Croquis informatisés

Témoignage devant une juridiction

Visites des services centraux

Partenariat : IML Evry

Applications des protocoles

d'exercices de Police Technique (20)

GESTION D'UNE SCENE DE CRIME



LE GEL DES LIEUX

⇒ « Les premières constatations faites dans n'importe quel délit ou crime sont la pierre angulaire de tout procès » (BISCHOFF - 1938 - directeur de l'Institut de Police Scientifique à LAUSANNE).

⇒ Les premiers Gendarmes qui interviennent sur une scène de crime, doivent s'assurer du décès de la victime, avant de procéder au gel des lieux. Le Postulat « L'HUMANITAIRE prime sur le JUDICIAIRE » est une priorité.

⇒ Ce gel des lieux se matérialise à l'aide de rubans de délimitation de couleur jaune « GENDARMERIE NATIONALE, ZONE INTERDITE ». Les gendarmes interdisent physiquement l'accès des lieux à toutes personnes non habilitées.

ARRIVEE DES TIC SUR LES LIEUX DE LA SCENE DE CRIME

⇒ Dès notre arrivée sur les lieux « on prend en compte la scène de crime » auprès de notre collègue chargé de diriger l'enquête (DE).

⇒ En fonction de l'importance des faits nous pouvons mettre en place un **COCRIM** (Technicien qui sera le point d'entrée unique, pour les enquêteurs, les magistrats et les laboratoires) qui procédera à un découpage de la scène en plusieurs SCENE et ZONE DE TRAVAIL que nous matérialisons par des lettres.

⇒ Il désignera ensuite les binômes de TIC qui effectueront les constatations et qui lui rendront compte des éléments découverts.

Il peut également solliciter le concours des TIC des départements limitrophes ou de l'IRGN s'il le juge nécessaire.

PROGRESSION SUR LA SCENE DE CRIME

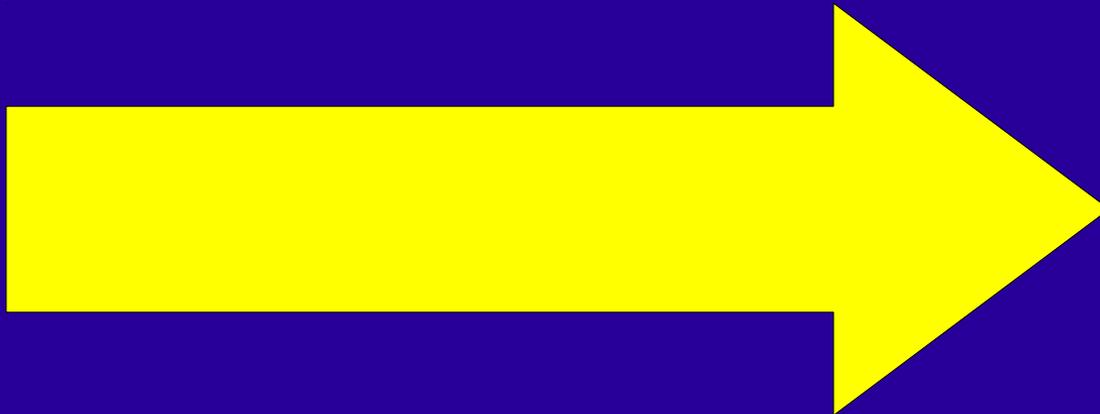
⇒ Edmond LOCARD, (1877 - 1966) médecin français a fondé le premier laboratoire de police scientifique à Lyon en 1910

Parmi ses innombrables travaux, le principe dit "d'échange de LOCARD" reste le plus célèbre : «on ne peut aller et revenir d'un endroit, entrer et sortir d'une pièce sans apporter et déposer quelque chose de soi, sans emporter et prendre quelque chose qui se trouvait auparavant dans l'endroit ou la pièce ».

Partant de ce principe, pour limiter la pollution d'une SCENE DE CRIME, nous revêtons une combinaison blanche, des sur-chaussures, une charlotte et des gants. Chaque indice découvert est prélevé avec des ustensiles stériles.

PROGRESSION SUR LA SCENE DE CRIME

⇒ Nous matérialisons ensuite avec des flèches posées sur le sol, un itinéraire à l'intérieur de la scène de crime (en longeant les murs).



INVESTIGATIONS CRIMINELLES

⇒ Nos premières investigations consistent à figer la scène afin de permettre au Procureur de la République ou le juge d'instruction de s'imprégner de la SCENE DE CRIME alors qu'ils n'ont pas pu s'y rendre lors des faits (prise de clichés photographiques, film vidéo et établissement de plans et croquis).



MATERIALIZATION DES INDICES

⇒ Au fur et à mesure de notre progression nous matérialisons avec des cavaliers de marquage présentant des tests centimétriques les différents indices et traces.

Les mesures, permettant de localiser précisément l'emplacement de chacun de ces indices ou traces sont reportées dans un tableau et prises par rapport à 2 points fixes.

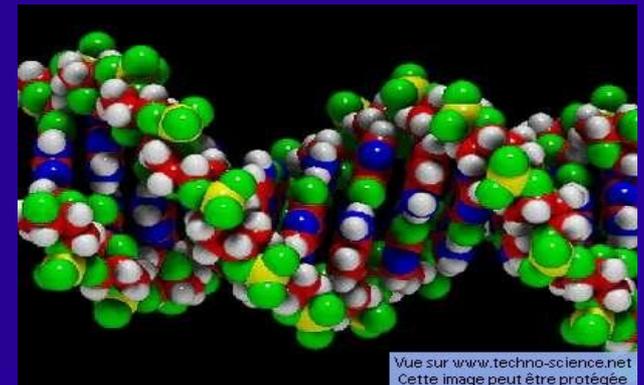


BIOLOGIE

⇒ Les traces biologiques ont une durée de vie limitée. C'est pour cette raison que traitons l'ADN en priorité.

Ces traces sont de deux sortes visibles ou invisibles.

Pour les traces visibles nous utilisons des écouvillons stériles (sorte de coton-tige) pour effectuer le prélèvement.



BIOLOGIE (suite)

⇒ Pour les traces invisibles nous utilisons un produit miracle appelé le BLUESTAR. Il réagit sur les ions ferreux présents dans le sang.



BIOLOGIE (suite)

Il se manifeste par une chimiluminescence de couleur bleue.

Quelques exemples



BIOLOGIE (suite)



Crimescope

De même nous utilisons des générateurs de lumière avec des fréquences multiples qui, associés à des lunettes de différentes couleur nous permettent de voir des traces invisibles à l'oeil nu.



Crimelight

LE F.N.A.E.G. (Création en 1998)

Fichier commun à la Police Nationale française et à la Gendarmerie Nationale française qui gère les traces d'ADN prélevées au cours des enquêtes. Cette base de données ADN se trouve à l'Institut national de police scientifique (INPS), basé à Écully (Rhône).

Au 31/01/2010 il y a 2 500 000 profils génétiques, soit près de 3,5% de la population française. Il y a 200.000 traces non identifiées.

Les individus sont en base pour une durée de 25 ans - 40 ans lorsque la condamnation devient définitive. En cas de refus de prélèvement : 15000 € + 1 an de prison, le double pour un crime.

PROFIL GENETIQUE

Short Tandem Repeats (STR)

D3S1358	VWA	D8S1179	D21S11	D18S51	TH01	FGA
	16	10	28	12	6	23
17	17	15	29	15	6	25

D16S539	D2S1338	D19S433	Penta E	D5S818	D13S317	D7S820	CSF1PO	Penta D	TPOX
11	17	14		11	9	12	10		8
11	19	15		12	10	13	11		8

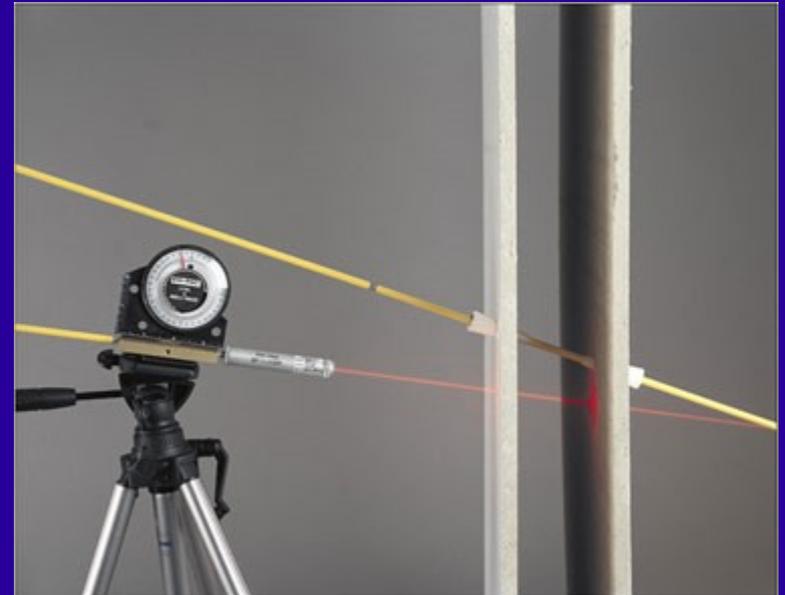
SE33	Amélogine						
25.2	X						
29.2	Y						

un allèle

LA BALISTIQUE

Lors de l'usage d'armes à feu, nous devons reconstituer les trajectoires empruntés par les projectiles. Nous employons pour cela des tiges équipées de laser qui nous permettent de localiser où se trouvait le tireur au moment des faits.

Les résultats des analyses réalisées sur les projectiles et les étuis découverts sur les scènes de crime rentrent dans une base de données et lorsqu'une arme est découverte lors d'une perquisition, elle fait obligatoirement l'objet d'une comparaison avec cette base de données.



MICRO PRELEVEMENTS

⇒ Les particules brûlées provenant de l'utilisation d'armes à feu peuvent faire l'objet de prélèvements sur les vêtements et la peau à l'aide de tamponnoirs. La densité de résidus sur ces tamponnoirs (vu au MEB) permettent de confirmer l'utilisation récente d'une arme à feu d'un éventuel suspect.

⇒ Certains prélèvements sont réalisés avec des adhésifs qui nous permettent de récolter un maximum d'indices.



EMPREINTES DIGITALES

⇒ Alphonse BERTLLON (1853-1914) est un criminologue français. Il a fondé en 1870 le premier laboratoire de police d'identification criminelle et inventa l'anthropométrie judiciaire.



EMPREINTES DIGITALES



EMPREINTES DIGITALES (suite)

⇒ La recherche de traces digitales est la dernière mission que nous réalisons. En effet, par cette action nous allons définitivement polluer la SCENE DE CRIME.

De ce fait, il nous sera impossible de revenir sur la SCENE DE CRIME , pour effectuer des constatations que nous aurions pu omettre.

Divers procédés peuvent être mis en œuvre, selon le type de support que nous devons traiter.

L'utilisation de poudres graphites ou magnétiques permet de révéler des traces papillaires



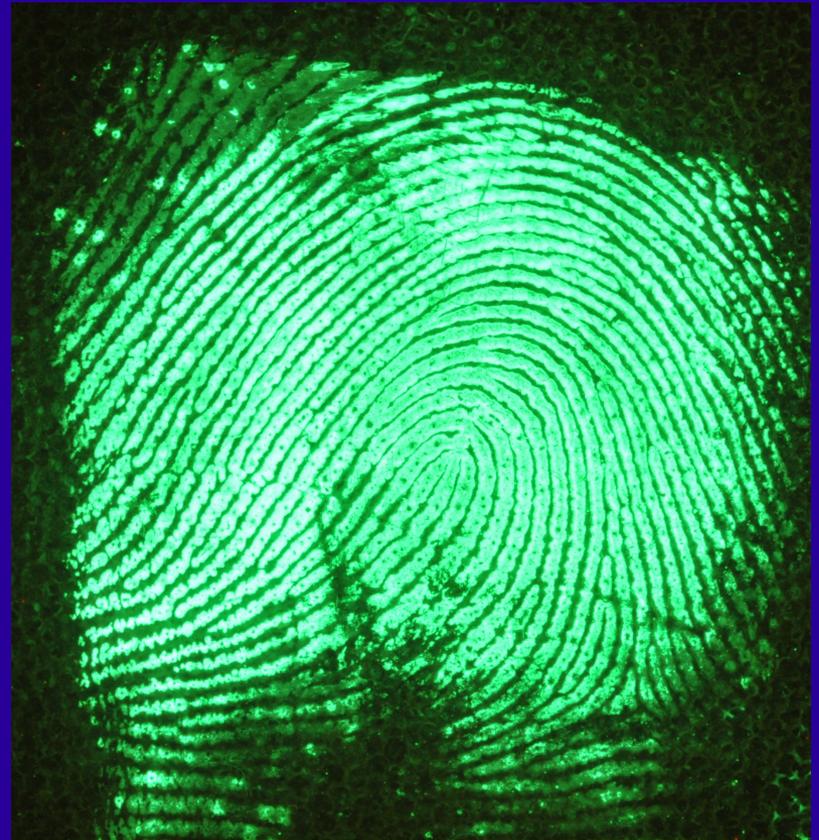
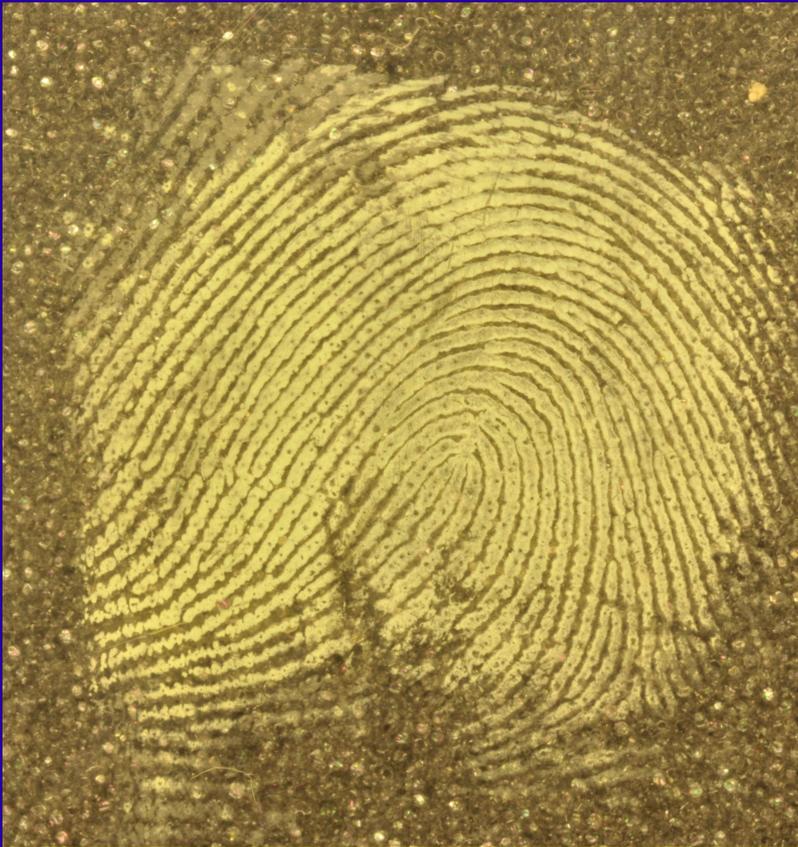
EMPREINTES DIGITALES (suite)

⇒ Mais de nombreuses autres méthodes peuvent être mises en œuvre pour révéler des traces papillaires en fonction des supports :

Le cyanoacrylate (colle) permet par polymérisation de la vapeur, la révélation d'empreintes sur des objets granuleux, lisses ou poussiéreux. Les traces mises en évidence peuvent être rehaussées au BY40.



EMPREINTES DIGITALES REHAUSSEES AU BY40



EMPREINTES DIGITALES (suite)

La ninhydrine et l'indanedione permettent de révéler des empreintes digitales sur des surfaces poreuses (papiers et cartons)

Le Sticky-side et Wet powder permettent de révéler des empreintes sur des surfaces adhésives.



LE F.A.E.D. (Création en avril 1987)

Fichier commun à la Police Nationale française et à la Gendarmerie Nationale française. Il est placé sous la responsabilité de la direction centrale de la police judiciaire du ministère de l'Intérieur, et placé sous le contrôle du procureur général près la cour d'appel de Paris.

Au 01/01/2013 il y a 3 451 622 individus enregistrés et 192.623 traces non résolues.

Ces traces restent dans la base TNR le temps de la prescription (3 ans pour un DELIT - 10 ans pour un CRIME).

Les empreintes des individus restent en base pour une durée de 25 ans.

L'ENTOMOLOGIE

La mouche domestique (*Musca domestica*) pond jusqu'à 900 oeufs.

L'éclosion a lieu après 12 à 24 heures, puis les asticots se nymphosent trois ou quatre jours plus tard.

Au creux de leur puppe, ils resteront blottis jusqu'à totaliser 300°C, pour parvenir à la métamorphose.

Dès lors, de cette capsule émergera une mouche, apte à se reproduire à son tour, trois jours plus tard !

Mais pourquoi je vous parle des mouches ?



L'ENTOMOLOGIE (suite)

⇒ Ces insectes sont nos auxiliaires.

La putréfaction d'un corps laissé à l'air libre attire une faune particulière, celle des insectes nécrophages. Nous devons prélever leurs larves, qui seront ensuite transmises à nos collègues de l'IRCGN qui les élèveront jusqu'à ce qu'elles deviennent adultes.

En effet, l'étude des larves nous permet d'effectuer une datation de la mort d'un individu à plus ou moins 24 heures. Nous devons pour cela prendre en compte la météo et divers autres critères

Comme vous pouvez l'imaginer cette étude peut avoir une importance capitale lors d'une enquête judiciaire.

L'AUTOPSIE

⇒ Elle a un rôle très important pour l'enquête. Notre rôle, avec le médecin est de déterminer quatre points :

⇒ Qui est la victime ?

⇒ Quelle est la cause du décès ?

⇒ Quelles sont les circonstances ayant entraîné le décès ?

⇒ Depuis quand est elle morte ?

Toutes ces questions, nous tachons d'y répondre.

Les réponses peuvent quant à elles, permettent parfois de démarrer une enquête criminelle.

LES SQUELETTES

⇒ Le squelette humain est composé de 206 os. Les anthropologues peuvent en les étudiant déterminer :

Le sexe et l'âge de la victime

Il est possible également de constater des lésions pouvant expliquer le décès.

Parmi les os qui nous intéressent il y a :

- ⇒ Les os longs, les dents (ADN)
- ⇒ Le crâne (reconstitution faciale)



LA RECONSTITUTION FACIALE

Par reconstitution faciale on entend la méthode permettant, à partir d'un crâne, de retrouver le visage qui correspondait à l'individu de son vivant.



LA REVELATION CHIMIQUE

Les numéros de série des véhicules et des armes sont frappés à froid sur le métal qui subit une déformation.

Lorsque ces numéros sont meulés par des trafiquants voulant empêcher que l'on remonte sur le propriétaire de l'objet, nous mettons en œuvre des produits chimiques (ACIDES), permettant de faire ré-apparaître ces numéros.



LES INCENDIES



Notre travail débute après le passage des sapeurs pompiers, qui modifient largement les lieux lors de leur intervention.

L'observation des dégâts causés par les flammes, la recherche dans les gravats calcinés de débris pouvant provenir d'engins incendiaires nous aide à reconstituer les circonstances dans lesquelles l'incendie s'est déclaré.

L'utilisation de notre détecteur d'hydrocarbure nous permet d'affiner nos prélèvements qui seront analysés ensuite en Laboratoire.



L'ODOROLOGIE

Chaque personne possède sa propre odeur. Cette technique d'identification judiciaire, a été mise au point en Hongrie il y a plus de trente ans. Elle est testée depuis 2003 à ECULLY (69) par la Police technique et scientifique. La méthode consiste à recueillir au moyen de bandes de tissu spécial, les signatures olfactives laissées aux endroits où l'auteur est susceptible d'en avoir déposé.

Les prélèvements d'odeurs, s'effectuent avant la recherche d'empreintes digitales ou génétiques, et répondent à un "protocole très strict".



L'ODOROLOGIE (Suite)

Le prélèvement d'odeur doit être réalisé dans les 24 heures. Passé quatre jours, le prélèvement n'est plus possible, les odeurs étant par nature volatiles.

Des tissus stériles sont posés, sur les objets utilisés par les malfaiteurs, puis enveloppés de papier d'aluminium pour "fixer" l'odeur, pendant "au minimum une heure".

Les tissus sont ensuite placés dans un bocal stérile fermé hermétiquement et étiqueté, qui pourra être utilisable pendant "une dizaine d'années", avant d'être comparé avec la signature olfactive d'un suspect.

L'ODOROLOGIE (suite)

Lorsqu'un suspect est interpellé, on prélève un échantillon de son odeur en lui demandant de malaxer dans sa main un tissu pendant dix minutes, qui est ensuite enfermé dans un bocal "de référence".

Dans la "salle d'identification" à Ecully, cinq bocaux d'odeurs, dont celle du gardé à vue, sont alignés. Après avoir "mémorisé" l'odeur de référence, le chien passe en revue les bocaux et se couche devant celui correspondant.

Deux autres passages sont réalisés, dont un "à vide" et toujours en bouleversant l'alignement.

"Ce n'est qu'après le passage d'un deuxième chien qu'on conclut à une identification".

Merci de votre attention

